



# Intimidation et violence

## Plan d'action

ILS IRONT LOIN



Commission  
scolaire  
de Montréal

### PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE Conforme aux directives du MELS en vigueur dès 2017-2018

Date d'approbation du conseil d'établissement :

Nom de l'école :

ÉCOLE PRIMAIRE

ÉCOLE SECONDAIRE

Nombre d'élèves :

**385 élèves**

Nom de la directrice : **Pascal D'Asti (directeur par intérim)**

Nom de la personne désignée pour coordonner les travaux d'une équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

**Pascal D'Asti (directeur par intérim)**

Noms des personnes faisant partie de l'équipe chargée de lutter contre l'intimidation et la violence (art. 96.12) :

**Toute l'équipe-école (La direction, les enseignants, l'équipe des employés professionnels, l'équipe du Service de garde)**

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

Outil utilisé pour effectuer l'analyse de situation de l'école	Date de passation
Analyse des motifs sur les avis disciplinaires et gestion des élèves et plaintes Consultation équipe-enseignante sur problématiques observées Questionnaire aux élèves (plus vieux) et personnel, style QES en 2017	Juin de l'année précédente Journée pédagogique (1 feuille par cycle) QES passé dans la semaine du 27 novembre

### Forces du milieu

Sentiment d'appartenance à l'école autant pour le personnel, que les élèves et leurs parents  
Implication et participation des parents à la vie scolaire de l'école (OPP, bénévolat, etc.)

Vulnérabilités ou problématiques	Cible	Moyens retenus	Comportements attendus
<p>Violences verbales entre les élèves (langage blessant).</p> <p>Violence physique entre les élèves (pousse, coups et réaction impulsive suite à une frustration)</p> <p>Violences (verbales et physique) envers les adultes de l'école</p> <p>Fonctionnement-école et service de garde pas toujours en cohérence.</p> <p>Les « surveillants » vont intervenir en prévention</p>	<p>Avoir une meilleure communication et prise de conscience de l'impact de ce langage.</p> <p>Diminution du nombre de gestes violents (autant physique que verbal)</p> <p>Diminution du nombre de gestions de conflits par les titulaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Trousse vers le Pacifique avec matériel pour préscolaire.</li> <li>➔ Enseignement explicite des comportements attendus chez nos élèves par tout le personnel (étapes de résolutions de conflit, message clair).</li> <li>➔ Ateliers en classe pour les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> année en lien avec les agressions indirectes par TES (vidéos et mises en scène)</li> <li>➔ Ateliers en classe pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année en lien avec l'intimidation et l'empathie par la TES (vidéos et mises en scène)</li> <li>➔ Référentiel commun pour l'école et service de garde</li> <li>➔ Formation pour les membres du personnel</li> <li>➔ Règles communes pour des espaces communs</li> <li>➔ Convenir de règles de jeux claires et communes à toute l'école (ballon champion).</li> <li>➔ Identification des aires de jeux</li> </ul>	<p>Les élèves communiquent dans un langage respectueux.</p> <p>Les élèves règlent de façon pacifique leurs conflits et font des messages clairs.</p> <p>L'élève se réfère à l'adulte pour avoir de l'aide pour la façon de régler son conflit.</p> <p>Les élèves respectent les règles de jeux communes.</p>

## ANALYSE DE SITUATION (ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE)

La violence exprimée par « cyber intimidation »

Sensibiliser les élèves à la portée de la cyber intimidation et des conséquences de celle-ci. Les sensibiliser aussi au pouvoir des réseaux sociaux.

- Projet Médiateur au 3ème cycle
- Identification des comportements acceptables et inacceptables dans la cour d'école
- Tableau d'honneur en lien avec le code de vie de l'école + Livre d'or
- Adoption d'un plan de surveillance stratégique sur la cour et organisation matériel.
- Ateliers sur la cyber intimidation auprès des élèves et formation du personnel.

### Mesures de collaboration avec les parents (conformément aux directives ministérielles et favorisant la stratégie pro-parents de la CSDM)

- Envoi de capsules d'informations aux parents en lien avec l'intimidation
- Inviter les parents à différents ateliers
- Informer les parents de la différence entre conflit et intimidation (agenda) + règles du code de vie (signature)
- Informer les parents des situations qui impliquent leur enfant.
- Informer les parents et assurer le suivi avec eux des avis disciplinaires
- Rencontre parents—enfants—intervenants quand l'enfant est intimidateur ou victime

## LE SIGNALEMENT D'UNE SITUATION

Voici les modalités pour effectuer un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence :

Pour les élèves	Pour les parents	Pour les membres du personnel et les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>- En parler avec son enseignant</li><li>- En parler avec son éducateur (Service de garde et de dîner)</li><li>- En parler avec la TES et/ou la direction</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communication avec l'enseignant, éducateur, TES et/ou la direction via l'agenda, par appels téléphoniques ou en personne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Communication verbale, par courriel ou appels téléphoniques à la TES ou la direction</li></ul>

L'école assure la confidentialité de tous les signalements reçus concernant un acte d'intimidation ou de violence. Voici les mesures mises en place dans l'école :

Voici la séquence d'intervention :

- 1- *Cueillette de l'information*
- 2- *Rencontre des personnes impliquées*
- 3- *Recadrage et nommer les comportements attendus*
- 4- *Soutien auprès de la victime (mesure de protection) mais également auprès de l'intimidateur afin de maintenir le comportement attendu*
- 5- *Intervention auprès du groupe*
- 6- *Communication et/ou rencontre des parents*
- 7- *Informar les différents intervenants concernés de la situation et des actions mises en place*

**La direction de l'école qui est saisie d'un signalement concernant un acte d'intimidation ou de violence doit, après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, communiquer promptement avec leurs parents afin de les informer des mesures prévues dans ce présent plan de lutte contre l'intimidation et la violence.**

**Toutes les manifestations de violence et d'intimidation seront prises au sérieux et un protocole d'intervention est prévu pour tous les gestes d'intimidation et de violence.**

## LE PROTOCOLE D'INTERVENTION POUR TOUS LES GESTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE

Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté

8- Intervenir immédiatement en rencontrant les personnes concernées dans un délai de 24h à 48h

Mesures de soutien de l'élève victime

Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée

**1) Reconnaître l'incident et recueillir l'information**

- a. Préserver sa confidentialité
- b. Conserver des traces écrites
- c. Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation)

**2) Établir un plan de sécurité --- l'approche architecturale sociale est privilégiée (Voir Annexe A --- 7 stratégies)**

**4) Assurer un suivi**

**En prévention :**

- Travailler à améliorer la culture de l'école

**Dès la connaissance de l'événement :**

- Sécuriser la victime
- Informer les parents
- Poser les interventions selon protocole d'intimidation

**Après l'événement et les interventions :**

- Vérifier si les différentes stratégies fonctionnent et les actes ont cessé. Vérification faite par les adultes impliqués dans la situation (Quelques jours plus tard)

Mesures de soutien de l'élève témoin

Suivis réalisés pour s'assurer que les témoins restent vigilants et se responsabilisent lors d'une situation

**3) Inciter les élèves à dénoncer la violence et en parler aux adultes ou aux médiateurs**

- a. Ateliers animés sur la conscientisation des différentes formes de violence et de son impact
- b. Travailler les habiletés sociales
- c. Provoquer des rencontres en grand groupe pour les sensibiliser à dénoncer lorsqu'il y a des comportements inacceptables
- d. Boîte anonyme pour aider la dénonciation

**4) Recueillir l'information**

- a. Préserver la confidentialité
- b. Conserver des traces écrites

**Dès la connaissance de l'événement :**

- L'écouter et le rassurer
- Préserver la confidentialité
- Vérifier les faits auprès de la victime par un adulte
- Informer les parents

<p>c. Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation)</p> <p><b>5) Donner un pouvoir d'agir</b></p> <p>a. Le guider dans la démarche (mentorat)</p> <p>b. Le rassurer et l'informer des conséquences données à l'agresseur</p>	<p><b>Après l'événement et les interventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'informer du suivi du dossier et des conséquences données à l'agresseur</li> </ul>	
<p>Mesures de soutien de l'élève auteur pour favoriser un changement de comportement</p>	<p>Sanctions disciplinaires</p>	<p>Suivis réalisés pour s'assurer que la situation est réglée</p>
<p><b>1) Amorcer une réflexion sur l'utilisation de la violence (en prévention)</b></p> <p>a. Ateliers animés sur la conscientisation des différentes formes de violence et de son impact</p> <p>b. Travailler les habiletés sociales</p> <p>c. Travailler l'interprétation (situation de conflit ou d'intimidation)</p> <p><b>2) Décrire le comportement et faire réfléchir sur les répercussions possibles</b></p> <p>a. Rencontre avec la Direction et la TES</p> <p>b. Faire prendre conscience de la motivation de son geste et développer son empathie</p> <p>c. L'aider à prendre conscience de la gravité de son geste</p> <p><b>3) Faire réfléchir sur ce que l'on attend de l'élève</b></p> <p>a. Mettre en place un plan pour assurer la sécurité de la victime</p> <p>b. Bien expliquer les sanctions disciplinaires qui lui sont données et les attentes que nous avons envers lui</p> <p>c. L'aider à rédiger ses excuses et à effectuer les sanctions disciplinaires qui lui sont données</p>	<p>Un cadre disciplinaire a été élaboré afin de rendre plus explicites les comportements attendus et les comportements inacceptables. Ce cadre disciplinaire a été placé en annexe de ce tableau. Grâce à cet outil, qui en est aussi un de communication, nous pourrions informer les parents s'il y a <b>des manquements mineurs et/ou des manquements majeurs</b>. Nous espérons ainsi assurer un meilleur suivi et encadrement. Enfin, nous souhaitons que l'élève prenne conscience, se mobilise et se responsabilise afin d'améliorer son autonomie, son comportement et/ou son attitude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le code disciplinaire est accompagné de conséquences selon les événements.</li> <li>L'outil est utilisé autant à l'école qu'au service de garde.</li> </ul> <p>L'école est un lieu d'apprentissage des savoirs et du savoir-être. Les élèves y sont accompagnés dans leur épanouissement intellectuel et personnel. Tout le monde (enfant ou adulte) a le droit de se sentir respecté, accepté et en sécurité au sein de sa propre école. Pour cela, les enfants ont besoin d'évoluer dans un environnement sain, régi par un cadre clair, juste et cohérent. L'équipe de Saint-Jean-de-Brébeuf a à cœur d'offrir cet environnement. Avec l'aide et la collaboration des parents, nous espérons créer et sauvegarder un vivre-ensemble harmonieux dans lequel tout le monde se sentira impliqué.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Informez rapidement les parents et les impliquer dans la démarche</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre tripartite (parents, enfant, Direction)</li> </ul> </li> <li><b>Informez les différents intervenants des sanctions disciplinaires qui sont données à l'élève et s'assurer du respect de celles-ci</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Laisser du temps aux victimes avant de poser les gestes réparateurs</li> </ul> </li> <li><b>Vérifier si les différentes stratégies fonctionnent et les actes ont cessé. Vérification faite par les adultes impliqués dans la situation</b> (Quelques jours plus tard)</li> <li><b>Consignation de l'événement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garder des traces écrites de l'événement</li> <li>Cahier de consignation</li> </ul> </li> </ul>

***Un acte d'intimidation est considéré comme un « manquement majeur » aux règles de l'école.***

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un billet de manquement majeur sera complété. ***À chaque fois, il y aura un geste de réparation fait en lien avec le manquement et la direction rencontrera les parents.***

***Voici la suite des conséquences :***

- 1<sup>er</sup> manquement : retrait immédiat avec réflexion (T.E.S.).
- 2<sup>e</sup> manquement : suspension à l'interne d'une demi-journée.
- 3<sup>e</sup> manquement : suspension à l'interne d'une journée complète.
- 4<sup>e</sup> manquement : suspension à l'externe d'une journée complète.
- 5<sup>e</sup> manquement : mise en place de mesures particulières.

**Volet préscolaire**

En cas de manquement majeur, voici la démarche appliquée :

1. Retrait dans un autre groupe, retour au calme et réflexion.
2. Retrait dans un autre groupe et rencontre avec T.E.S.
3. Retrait avec TES, rencontre avec la direction et les parents, mise en place de moyens.

***De plus, la direction se réserve le droit de modifier la séquence des sanctions si un geste d'une extrême violence était commis.***

## **Annexe A --- Type de soutien apporté aux victimes d'intimidation**

### **7 stratégies privilégiées pour soutenir les victimes d'intimidations**

<p style="text-align: center;"><b>1- <u>Former des groupes d'élèves</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Inclure l'enfant dans un groupe de pairs bienveillants pour les travaux scolaires</li> <li>— Imposer les équipes pour un travail ou une activité</li> <li>— Donner l'occasion à l'élève de faire un travail dans un domaine où il est fort</li> <li>— Porter une attention particulière lors de la formation des groupes scolaires pour l'année suivante</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>2- <u>Pratiques de réparation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Reconnaître le tort causé</li> <li>— Être prêt à réparer les dommages</li> <li>— Participer au choix de l'action réparatrice</li> <li>— Se sentir renforcée par le geste positif</li> <li>— Éviter toute récidive</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>3- <u>Soutien des pairs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Les étudiants qui animent une activité</li> <li>— Système de jumelage</li> <li>— Participation aux activités sportives</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>4- <u>Attitudes et comportements des pairs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Comprendre pourquoi la violence et l'intimidation sont inacceptables</li> <li>— Favoriser les stratégies de résolution des conflits</li> <li>— Inciter les élèves à dénoncer la violence et en parler aux adultes de l'école</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>5- <u>Membres du personnel = mentors</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Développer une relation de confiance avec l'élève</li> <li>— Faire preuve d'écoute active auprès de l'élève</li> <li>— Permettre à l'élève de réduire son anxiété et de sortir de sa coquille</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>6- <u>Impliquer les parents</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Aider le parent à trouver le juste équilibre sans verser dans la surprotection</li> <li>— Collaborer avec eux pour des plans de sécurité personnel</li> <li>— Favoriser une communication ouverte</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>7- <u>Faire appel à un professionnel ou une professionnelle de l'école</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Référer les élèves qui ont de graves difficultés au niveau des habiletés sociales</li> <li>— Travailler en partenariat et en collaboration vers un même but</li> </ul>		



## Annexe B --- Cadre disciplinaire SJDB

Chers parents,

Un cadre disciplinaire a été élaboré afin de rendre plus explicites les comportements attendus et les comportements inacceptables. Grâce à cet outil, qui en est aussi un de communication, nous pourrions vous informer s'il y a des manquements mineurs et/ou des manquements majeurs. Nous espérons ainsi assurer un meilleur suivi et encadrement. Enfin, nous souhaitons que l'élève prenne conscience, se mobilise et se responsabilise afin d'améliorer son autonomie, son comportement et/ou son attitude.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- ◆ Prendre connaissance du code disciplinaire et des conséquences.
- ◆ Prendre note que cet outil est utilisé autant à l'école qu'au service de garde.
- ◆ Signer à la fin de ce document.

L'école est un lieu d'apprentissage des savoirs et du savoir-être. Les élèves y sont accompagnés dans leur épanouissement intellectuel et personnel. Tout le monde (enfant ou adulte) a le droit de se sentir respecté, accepté et en sécurité au sein de sa propre école. Pour cela, les enfants ont besoin d'évoluer dans un environnement sain, régi par un cadre clair, juste et cohérent. L'équipe de Saint-Jean-de-Brébeuf a à cœur d'offrir cet environnement. Avec l'aide et la collaboration des parents, nous espérons créer et sauvegarder un vivre-ensemble harmonieux dans lequel tout le monde se sentira impliqué.

Merci pour votre précieuse et habituelle collaboration.

### **MANQUEMENTS MINEURS**

(en dehors de la classe et ne remplace en aucun cas la gestion de classe d'un enseignant)

#### **Règle 1 : Je contribue à un climat favorable en respectant le code de vie.**

- 1.1. J'arrive à l'heure.
- 1.2. Je me déplace dans l'école en silence et en marchant en tout temps.
- 1.3. Je ne flâne pas (corridors, vestiaire, toilettes, etc.)
- 1.4. Je ne mâche pas de gomme.
- 1.5. J'ai tout le matériel nécessaire lors de mes spécialités.
- 1.6. Je respecte les règlements de la cour et des jeux extérieurs.
- 1.7. Au son de la cloche, j'arrête de jouer IMMÉDIATEMENT, je range le matériel, j'intègre mon rang et me prépare à rentrer en silence.
- 1.8. J'utilise un langage respectueux envers mes pairs.
- 1.9. Je joue de manière amicale et sécuritaire avec le consentement des partenaires.

#### **Règle 2 : Je prends soin du matériel mis à ma disposition à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.**

- 2.1. Je garde mon environnement propre (locaux, corridor, cour, toilettes).
- 2.2. Je prends soin du matériel prêté par l'école.
- 2.3. Je ne commets aucun vol ou acte de vandalisme.
- 2.4. Je ne lance aucun objet (cailloux, balles de neige, copeaux de bois...).

#### **Règle 3 : J'ai une tenue vestimentaire conforme à la politique de l'école.**

- 3.1. Je porte des vêtements conformes aux valeurs de l'école (sans violence, sans racisme, sans sexisme, sans signe distinctif faisant référence à un gang).
- 3.2. Le « chandail bedaine » est interdit.
- 3.3. Je porte des shorts à mi-cuisse et des sandales attachées.
- 3.4. Je porte des vêtements adaptés et appropriés à la température (pantalon de neige, tuque, mitaines, bottes, etc.)
- 3.5. J'enlève mon capuchon en entrant dans l'école et tout couvre-chef en arrivant au vestiaire.

Lorsqu'un élève ne respecte pas l'un des critères de ces trois règles, le manquement sera inscrit dans l'agenda l'enfant.

Bureau des services éducatifs complémentaires (BSÉC) inspiré du matériel développé par l'équipe du PAV du MELS par Danièle Boivin et coll., agentes de soutien régional. Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école, août 2012

Voici la démarche appliquée :

- 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> manquement : avertissement verbal, signature du parent.
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> manquement : signature du parent et conséquence appropriée.\*
- 5<sup>e</sup> manquement : retenue en fin de journée (30 minutes).
- 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> manquement : signature du parent et conséquence appropriée.\*
- 8<sup>e</sup> manquement : retenue en fin de journée (1<sup>er</sup> cycle : 45 min – 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle : 60 min), rencontre de l'élève avec la direction et appel à la maison.
- 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> manquement : signature du parent et conséquence appropriée.\*
- 11<sup>e</sup> manquement : retrait immédiat avec réflexion (T.E.S.), rencontre de l'élève avec la direction et les parents. N.B. Le 11<sup>e</sup> manquement mineur compte pour un 1<sup>er</sup> manquement majeur.

À la fin de chaque étape, nous remettons le compteur à zéro. Il y aura aussi une activité récompense pour les élèves qui auront eu 2 retenues ou moins.

\*Conséquence gérée par l'enseignant qui a émis le manquement

## MANQUEMENTS MAJEURS

(avis disciplinaire - en tout temps, en classe comme au service de garde)

**Règle 4 :** Je respecte les intervenants de l'école et les autres élèves dans mes paroles et mes gestes.

Je commets un manquement majeur lorsque :

- 4.1. J'ai un comportement grave ou répétitif associé à un manquement mineur (lancer un objet dans le but de blesser, vandalisme...).
- 4.2. Je me montre irrespectueux (refus de collaborer, refus d'obéir, mauvais geste, obstination, répliquer à l'adulte, attitude négative, etc.).
- 4.3. Je pose un geste de violence verbale et/ou physique et/ou psychologique (bataille...).
- 4.4. Je fais de l'intimidation.

Lorsqu'un élève commet l'un de ces gestes, un billet de manquement majeur sera complété. **À chaque fois, il y aura un geste de réparation fait en lien avec le manquement et la direction rencontrera les parents.**

**Voici la suite des conséquences :**

- 1<sup>er</sup> manquement : retrait immédiat avec réflexion (T.E.S.).
- 2<sup>e</sup> manquement : suspension à l'interne d'une demi-journée.
- 3<sup>e</sup> manquement : suspension à l'interne d'une journée complète.
- 4<sup>e</sup> manquement : suspension à l'externe d'une journée complète.
- 5<sup>e</sup> manquement : mise en place de mesures particulières.

***De plus, la direction se réserve le droit de modifier la séquence des sanctions si un geste d'une extrême violence était commis.***

Contrairement aux manquements mineurs, les manquements majeurs demeureront valides tout au long de l'année scolaire. Ils seront donc cumulatifs d'une étape à l'autre. Par contre, si l'enfant n'a pas reçu de manquement majeur pendant l'étape en cours, il aura droit à l'activité récompense.

Finalement, les règles de vie s'appliqueront également au service de garde et seront traitées distinctement par les éducateurs du service de garde pour développer une cohérence. Les différents manquements du service de garde pourront servir lors de la préparation de plans d'intervention, le cas échéant.

### Volet préscolaire

En cas de manquement majeur, voici la démarche appliquée :

4. Retrait dans un autre groupe, retour au calme et réflexion.
5. Retrait dans un autre groupe et rencontre avec T.E.S.
6. Retrait avec TES, rencontre avec la direction et les parents, mise en place de moyens.

**Pour mon bien-être et mon épanouissement personnel, je m'engage à respecter les règles de vie de mon école.**

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

**J'ai pris connaissance du cadre disciplinaire de l'école.**

Signature des parents : \_\_\_\_\_